



Prise en charge échéance de prêt

Par **miraoui jamel**, le **03/04/2017** à **15:13**

Bonjour,

En arrêt de travail depuis plusieurs mois, j'ai beaucoup de difficultés avec les assurances. J'ai transmis un dossier médicale à chaque assureur concerné, en jouant la transparence, le rapport d'un professeur indique que j'étais déjà atteint en 2008. Le problème est que l'évolution de la maladie nécessite un arrêt, les assurance me dise que la maladie est antérieure à la souscription du contrat et clos le dossier. Un deuxième (pour un prêt) exige que j'envoie le décompte des indemnités journalière perçu (la lois m'y oblige t'elle) sachant que je leur envoie déjà une attestation d'employeur ainsi qu'une décision de congé maladie avec réduction de traitement.

Merci de votre ou vos réponses
Cordialement à tous